Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902019-20251216-DCM202512066-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, dix-neuf heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme Josiane CARIOU, Christine LETOURNEL, Denis LEGRAND, Tiphaine FLOCHLAY, Valérie LE BOUCHER et Patrice COATANÉA, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme Gisèle CARIOU, Hervé QUINQUIS, Joël PERCHOC, Karine KÉRÉBEL et Solène HÉLIÈS.
Le quorum a été atteint avec 11 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2025-12-066 CHANGEMENT DE CHAUFFAGE SALLE OCEANE PRESENTATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Joël PERCHOC
La commune prévoit des travaux visant à améliorer les performances énergétiques et le confort du bâtiment, en commençant par le remplacement de la centrale de traitement d'air (PAC – double flux) située en toiture. Ce remplacement constitue une priorité technique, préalable indispensable à toute réhabilitation intérieure envisagée ultérieurement.
Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le dépôt de demandes de subventions auprès du **Département** et de l'**État**, afin de soutenir financièrement cette première phase d'intervention.

Nécessité d'engager rapidement la première tranche : remplacement de la PAC en toiture
Le système de ventilation et de traitement d'air actuel a atteint un niveau d'obsolescence rendant indispensable son remplacement. Les travaux sont chiffrés dans le cadre du partenariat avec le SDEF qui prévoit un échange avec le prestataire et le conseil dans les renouvellements et améliorations visant les économies d'énergie comme le confort.

Cette intervention constitue un préalable technique incontournable : elle sécurise le bâtiment, garantit le maintien des conditions sanitaires et énergétiques minimales, et conditionne toute modernisation intérieure future qui pourrait s'étendre aux systèmes de ventilation intérieure ainsi que des travaux d'embellissement de la salle.

Le devis présenté par l'entreprise est d'environ 91 000€ HT

Il est proposé le plan de financement suivant

	Montants
Travaux	91 000€
Subventions	60%

Le Conseil après avis de la commission plénière :

- Autorise le Maire à toutes les démarches nécessaires à la continuité du projet
- Autorise Mme le Maire à solliciter des subventions liées à cette phase du projet

Résultat du vote : unanimité.

Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902019-20251216-DCM202512066-DE

Le Maire,
Gisèle CARIOU